

RCS : FORT DE FRANCE

Code greffe : 9721

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FORT DE FRANCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 D 00309

Numéro SIREN : 478 900 616

Nom ou dénomination : SCI AF

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2024 sous le numéro de dépôt 1742

AF
Société civile immobilière
au capital de 120 euros euros
Siège social : 8, Rue Georges Eucharis
97222 Fort de France
478 900 616 RCS Fort de France

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 16 FEVRIER 2024

Le seize Février 2024 à onze heures, les associés se sont réunis au siège social, 8, Rue Georges Eucharis 97222 Fort de France, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance effectuée par courrier remis en main propre contre décharge, le 05 février 2024.

Arnaud FONTAINE préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que sont présents :

- . Arnaud FONTAINE, demeurant Route de Grand Fond 97222 Case-Pilote détenteur de la pleine propriété de 6 parts, ci.....six parts ;
- . Anne-Laurence EBADERE ; demeurant Habitation Baie du Marin Quartier Cédalise 97290 Le Marin.

Total des parts des associés présents ou représentés : 12 parts détenues en pleine propriété sur les 12 parts composant le capital social.

Le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- . Les copies des courriers de convocation ;
- . Le rapport de la Gérance ;
- . Le courrier de démission
- . Le texte du projet de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par les articles 40 et 41 du décret 78-704 du 3 juillet 1978 ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

Conformément aux dispositions réglementaires, le texte des résolutions et le rapport de la gérance ont été tenus au siège social à la disposition des associés où ils ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée sur sa demande donne acte au Président de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.



Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- . Ratification de la démission de Monsieur Alain FONTAINE, Gérant et modification corrélative des statuts
- . Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION – RATIFICATION DE LA DEMISSION DU GERANT–

MODIFICATION STATUTAIRE

L'assemblée générale constate la démission de Monsieur Alain FONTAINE de ses fonctions de Gérant, notifiée le 05 février 2024, à chacun des associés. Monsieur Alain FONTAINE ne sera pas remplacé. L'assemblée générale des associés décide de supprimer des statuts le nom de Monsieur Alain FONTAINE et de modifier par conséquence l'article 17 des statuts. Madame Anne-Laurence EBADERE et Monsieur Arnaud FONTAINE conservent leurs fonctions.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES

FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h00.

Certifié conforme à l'original

La Gérance

Les associés



Madame Anne-Laurence EBADERE



Madame Anne-Laurence EBADERE



Monsieur Arnaud FONTAINE



Monsieur Arnaud FONTAINE